

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC2

présenté par
M. Léautey, rapporteur

ARTICLE 40

Au début de l'alinéa 17, supprimer les mots : « au regard du principe de non-lucrativité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.